



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 115481

Texte de la question

S'inspirant des propositions de la mission commune d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années (rapport rendu public fin octobre 2006), M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement les perspectives de son action à l'égard de la proposition tendant à étendre à l'ensemble des régions et départements la participation à l'effort de solidarité en faveur de la rénovation urbaine, dans un souci de cohérence des politiques publiques. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

La proposition tendant à étendre à l'ensemble des départements et régions l'effort de solidarité en faveur de la rénovation urbaine a donné lieu à plusieurs dispositions. Tout d'abord le conseil d'administration de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a donné mandat au directeur général pour engager les négociations visant à la passation de conventions entre l'établissement public et les collectivités locales pour participation de ces dernières au programme national de rénovation urbaine (délibération n° 2004-34 du 15 décembre 2004). Par ailleurs, dans le cadre de la négociation des contrats de projet état région, mandat a été donné aux préfets de région pour relayer et accompagner les négociations du directeur général. À ce jour, les conventions suivantes ont été signées avec les conseils régionaux : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Nord - Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et avec les conseils généraux : Eure, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne. Plusieurs conventions sont en cours de finalisation pour l'Île-de-France, les Pays de Loire, la Haute-Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115481

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 197

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4097